

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

SAEM Vendée - Vendée Globe

Catering pour l'organisation et les teams sur le Village Départ du Vendée Globe 2024-2025

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Services

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : SAEM Vendée - Vendée Globe.
Número national d'identification :
Type : Siret - N° : 451 518 641 00035.
Code postal/ville : 85000 La Roche-sur-Yon.
Groupeur de commandes : non.
Section 2 : Communication
Moyens d'accès aux documents de la consultation : lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
Identifiant interne de la consultation : 052024C.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Stéphanie Ruchaud.
Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir RC.
Capacité économique et financière : voir RC.
Capacités techniques et professionnelles : voir RC.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limite de réception des plis : lundi 17 juin 2024, 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Critères d'attribution : voir RC.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : catering pour l'organisation et les teams sur le Village Départ du Vendée Globe 2024-2025.
Classification CPV : 38343000.
Type de marché : services.
Lieu principal d'exécution : Les Sables-d'Olonne.
Durée du marché (en mois) : 1.
Valeur estimée hors TVA : 120 000 euros.
La consultation comporte des variantes : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Marché alloti : non.
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : non.
Date d'envoi du présent avis : 16 mai 2024.

Commune de Mouchamps

Fournitures de denrées alimentaires

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Acheteur : Nom : commune de Mouchamps.
Siret : 21850153400018.
Groupeur d'acheteurs : non.
Communication :
Profil d'acheteur : www.marches-securises.fr
L'intégralité des documents se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Contact administratif : service commande publique, 02 51 66 82 27.
Contact technique :
Questions écrites à poser sur : www.marches-securises.fr
Procédure : procédure adaptée ouverte.
Technique d'achat : accord-cadre.
Date et heure limites de remise des plis : 12 juin 2024 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Négociation possible : oui.
Variantes : autorisées.
Marché : intitulé : marché de fournitures de denrées alimentaires.
Accords-cadres mono-attributaires avec émission de bons de commande.
Type : fournitures.
Lieu d'exécution : Mouchamps.
Tranches : non.
PSE : non.
Lots :
Marché alloti : oui.
Lot 01 : viandes de boeuf, veau, agneau, porc (autres que surgelés et appertisés) issus de l'agriculture conventionnelle avec introduction de produits Egalim.
Lot 02 : viandes de boeuf, veau, porc (autres que surgelés et appertisés) issus de l'agriculture biologique.
Lot 03 : viandes de volailles (autres que surgelés et appertisés).
Lot 04 : poissons, fruits de mer, produits de la mer élaborés.
Lot 05 : charcuterie et préparations alimentaires élaborées.
Lot 06 : produits surgelés.
Lot 07 : produits laitiers et avicoles (autres que surgelés) issus de l'agriculture conventionnelle avec introduction de produits Egalim.
Lot 08 : yaourts et lait issus de l'agriculture biologique.
Lot 09 : fruits et légumes issus de l'agriculture conventionnelle avec introduction de produits Egalim.
Lot 10 : fruits issus de l'agriculture biologique.
Lot 11 : légumes préparés issus de l'agriculture biologique.
Lot 12 : pâtes, légumes secs et épicerie issus de l'agriculture biologique.
Lot 13 : épicerie.
Lot 14 : épicerie fine et boissons sans alcool.
Lot 15 : boissons alcoolisées.
Lot 16 : pain, boulangerie, viennoiserie, pâtisserie.
Renseignements :
Visite obligatoire : non.
Date d'envoi de l'avis : 16 mai 2024.
Les informations ci-dessus sont détaillées dans le règlement de consultation.

Commune de La Gaubretière

Rénovation des salles communales sur la commune

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : commune de La Gaubretière.
Type de numéro national d'identification : Siret.
N° national d'identification : 218 500 973 00019.
Ville : La Gaubretière. Code postal : 85130.
Groupeur de commandes : non.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
Identifiant interne de la consultation : AJ09SPL.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Nom du contact (chargé d'opérations) : Guillaume Trilles.
Adresse mail du contact : g.trilles@vendee-expansion.fr
N° téléphone du contact : 02 51 44 91 03.
Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : conditions/moyens de preuve : les éléments suivants devront être fournis : présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années ou à défaut, des certificats de qualification professionnelle/preuve par tout moyen.
Capacité économique et financière : conditions/moyens de preuve : les éléments suivants devront être fournis : chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché public, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ; Dc2 ou documents équivalents ; la preuve d'une assurance pour les risques professionnels ; attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.
Capacité technique et professionnelle : conditions/moyens de preuve : les éléments suivants devront être fournis : présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années ou à défaut, des certificats de qualification professionnelle (preuve par tous moyens) ; une déclaration indiquant les moyens humains généraux du candidat (effectifs, organigramme, CV...) ; une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (moyens techniques généraux) ; pour les entreprises des lots 01, 11, 12, la ou les autorisation(s) d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) pour le personnel concerné.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : lundi 17 juin 2024 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : rénovation des salles communales sur la commune de La Gaubretière.
Type de marché : travail.
Lieu principal d'exécution du marché : La Gaubretière (85).
Durée du marché (en mois) : 10.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots
Marché alloti : oui.
Description du lot 01 : terrassement, espaces extérieurs.
CPV du lot 01 : 45112500-0 ; Lieu d'exécution du lot 01 : La Gaubretière.
Description du lot 02 : désamiantage, déplombage.
CPV du lot 02 : 45262660-5 ; Lieu d'exécution du lot 02 : La Gaubretière.
Description du lot 03 : démolition, gros oeuvre.
CPV du lot 03 : 45223220-4 ; Lieu d'exécution du lot 03 : La Gaubretière.
Description du lot 04 : enduits extérieurs.
CPV du lot 04 : 45210000-2 ; Lieu d'exécution du lot 04 : La Gaubretière.
Description du lot 05 : couverture, zinguerie.
CPV du lot 05 : 45261210-9 ; Lieu d'exécution du lot 05 : La Gaubretière.
Description du lot 06 : menuiseries extérieures aluminium, serrurerie.
CPV du lot 06 : 44316500-3 ; Lieu d'exécution du lot 06 : La Gaubretière.
Description du lot 07 : menuiseries intérieures bois.
CPV du lot 07 : 45421000-4 ; Lieu d'exécution du lot 07 : La Gaubretière.
Description du lot 08 : cloisons, isolation, plafonds.
CPV du lot 08 : 45421152-4 ; Lieu d'exécution du lot 08 : La Gaubretière.
Description du lot 09 : carrelage, faïence.
CPV du lot 09 : 45262321-7 ; Lieu d'exécution du lot 09 : La Gaubretière.
Description du lot 10 : peinture.
CPV du lot 10 : 45442100-8 ; Lieu d'exécution du lot 10 : La Gaubretière.
Description du lot 11 : électricité.
CPV du lot 11 : 45310000-3 ; Lieu d'exécution du lot 11 : La Gaubretière.
Description du lot 12 : plomberie, chauffage, ventilation.
CPV du lot 12 : 45330000-9 ; Lieu d'exécution du lot 12 : La Gaubretière.
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : non. Une visite facultative peut être réalisée. Se reporter à l'article 14 du règlement de la consultation.
Autres informations complémentaires :
Assistant à maîtrise d'ouvrage : Vendée Expansion - SPL, 33, rue de l'Atlantique, CS 80206, 85005 La Roche-sur-Yon cedex. Tél. 02 51 44 90 00.
Les variantes sont interdites.

Vie pratique

Le recours contre un arrêté de péril, parfois inutile

Dès lors qu'un maire a signé un arrêté de péril, le propriétaire de l'immeuble peut voir son bien démolir très rapidement, malgré son recours. L'arrêté est en effet exécutoire immédiatement, qu'il fasse ou non l'objet de recours, a expliqué la Cour de cassation. Un propriétaire contestait auprès de la Cour la décision d'un juge des référés, qui peut être saisi en cas d'urgence. Ce juge avait autorisé le maire à procéder très rapidement, d'office, à la démolition, sans attendre l'intervention éventuelle du propriétaire. Le maire invoquait la dangerosité du bâtiment. Pour contester cette décision, le propriétaire observait qu'un arrêté municipal est un acte administratif et qu'un acte administratif peut faire l'objet d'un recours amiable, puis d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif, procédures soumises à des délais qui n'étaient pas encore écoulés. Le juge des référés a pris une décision très rapide et s'est intégré dans la procédure qui ne relevait, à cette date, que du tribunal administratif, plaidait le propriétaire. Mais la Cour de cassation lui a donné tort. Un arrêté de péril est immédiatement exécutoire lorsque le maire le notifie au propriétaire de l'immeuble, a-t-elle dit, et un événement recours gracieux auprès du maire, ou contentieux auprès du tribunal, n'y change rien. Le maire peut donc saisir immédiatement le juge pour être autorisé à démolir lui-même. (Cass. Civ 3, 21.9.2022, W 21-21.102)

Le journal peut intégrer, de façon totale ou partielle, sur la zone d'édition, le(s) supplément(s) suivant(s) : Nouveaux Seniors n°2

Vie des sociétés



Société anonyme d'HLM
«Vendée Logement esh»
SA au capital de 39 000 euros
Approuvée par arrêté ministériel du 7 avril 1959
Siège social : 6, rue du Maréchal-Foch
85000 LA ROCHE-SUR-YON
RCS : La Roche-sur-Yon 545 850 281 B
N° SIRET : 545 850 281/00035

CONVOCAION

Les actionnaires de Vendée Logement esh sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire - vote par moyens électroniques - qui se tiendra au siège social 6, rue du Maréchal-Foch, à La Roche-sur-Yon, le mercredi 19 juin 2024 à 10 h 30.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - VOTE PAR MOYENS ÉLECTRONIQUES :

- rapport du Conseil d'administration,
- rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- rapport spécial du commissaire aux comptes,
- approbation des comptes de l'exercice écoulé, quitus et affectation du résultat,
- renouvellement partiel du Conseil d'administration,
- ratification de la nomination provisoire d'un administrateur,
- désignation du commissaire aux comptes,
- pouvoirs en vue d'effectuer les formalités prévues par la loi.

Les actionnaires peuvent :
- soit utiliser un formulaire de vote par correspondance sous forme électronique du 29 mai au 18 juin à minuit, soit voter sur place le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire,
- soit remettre une procuration à un autre actionnaire.

Les votes, lors de cette Assemblée, seront effectués, par des moyens électroniques, via la plateforme numérique sécurisée Easyquorum à l'aide du formulaire de vote prévu à cet effet, du 29 mai au 18 juin à minuit ou sur place le jour de l'Assemblée. Dans ces conditions, les actionnaires peuvent également donner pouvoir au président de l'Assemblée Générale. Des formules de procuration ou de vote par correspondance sont à la disposition des actionnaires au siège social, et sur la plateforme Easyquorum (via le lien d'accès figurant dans la convocation) ou peuvent être demandées à l'adresse électronique suivante : s.clero@cie-logement.fr

Pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance complété et signé doit être parvenu, sur la plateforme Easyquorum ou au siège social, par courrier ou par envoi à l'adresse électronique suivante : s.clero@cie-logement.fr 3 jours avant la date de l'assemblée, et les procurations dûment complétées, jusqu'au 4e jour précédant la date de l'assemblée (étant rappelé que les mandataires doivent formuler leurs votes, par le biais du bulletin, dans les conditions énoncées ci-dessus). Tout actionnaire peut également formuler une question écrite. Ces questions devront être adressées :
- au siège social ou de préférence à l'adresse électronique suivante : s.clero@cie-logement.fr jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires peuvent demander à la société de leur adresser les documents et renseignements prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, par courriel à l'adresse électronique suivante : s.clero@cie-logement.fr

Ces documents sont également consultables sur la plateforme Easyquorum. Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions présentés par des actionnaires.

Le Président
du Conseil d'administration.



NOTRE-TERRITOIRE.COM
SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!



Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.

Régime matrimonial

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte notarié reçu par Me Valérie Le Merre-Wojcieszak, notaire associée de la société par actions simplifiée "Océan Notaires & Conseils" titulaire d'un office notarial à Brétignolles-sur-Mer, 3, place de l'Hôtel-de-Ville, le 15 mai 2024, il résulte que M. Philippe Marie Michel Rodier, né à Meudon (92190) le 4 octobre 1951, de nationalité française, et Mme Yolande Christiane Georgette Sauvage, née à Reims (51100) le 6 janvier 1956, de nationalité française, demeurant ensemble à Brétignolles-sur-Mer (85470), 63, rue de la Parée, mariés à la mairie de Nogent-l'Abbesse (51420) le 31 août 1974 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de communauté, tel qu'il est établi par l'article 1526 et suivants du Code civil. Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil, les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées à Me Valérie Le Merre-Wojcieszak, de la société par actions simplifiée "Océan Notaires & Conseils", titulaire d'un office notarial à Brétignolles-sur-Mer, 3, place de l'Hôtel de Ville.

Autres légales

SOCIÉTÉ VIOLET

EURL au capital de 8 000 euros
Route de Saint-Michel - Galerie Super U
85460 L'AIGUILLON-LA-PRESQU'ÎLE
AVIS SUR LA VÉRIFICATION DES CRÉANCES SALARIALES
Avis de publicité fait en application de l'article L.625-1 du Code de commerce et R.625-1 à R.625-3 du Code de commerce. Les salariés de la société Violet, sont avisés que :
- l'ensemble des relevés de créances salariales a été déposé au greffe du tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon,
- et qu'en cas de contestations et sous peine de forclusion, vous disposez d'un délai de deux mois pour saisir le Conseil des Prud'hommes.

SELARL PELLETIER & ASSOCIÉS
Mandataires judiciaires
52-56, rue Molière
85000 La Roche-sur-Yon.

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 4 novembre 2019, Mlle Louise Clotilde Alphonsine Heraud, en son vivant retraitée, demeurant à Saint-Martin-des-Noyers (85140), 18 Foyer Soleil, née à Saint-Malo-du-Bois (85590), le 20 mai 1936, célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité, de nationalité française, résidente au sens de la réglementation fiscale, décédée à La Roche-sur-Yon (85000) (France), le 12 février 2024, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Michel de Castellan, notaire associé de la société civile professionnelle "SCP Henri Briancaeu, Éric Emille, Grégory Mercier, Michel de Castellan et Arnaud Thabard", titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à La Roche-sur-Yon (Vendée), 25, rue des Halles, avec bureaux annexes à Essarts-en-Bocage (85140), Les Essarts, 9 bis, avenue de la Promenade et à Dompierre-sur-Yon (85170), 47, rue de la Martinière, le 9 avril 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me de Castellan, notaire à La Roche-sur-Yon, référence CRPCEN : 85001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

SOCIÉTÉ BESSEAU ET CIE

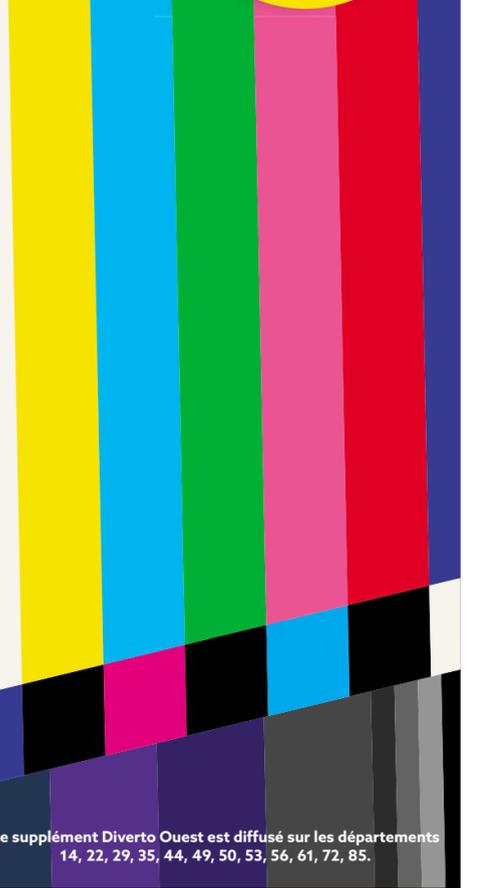
SAS au capital de 1 000 euros
30, rue des Hautes-Rouches
85230 SAINT-URBAIN
AVIS SUR LA VÉRIFICATION DES CRÉANCES SALARIALES
Avis de publicité fait en application de l'article L.625-1 du Code de commerce et R.625-1 à R.625-3 du Code de commerce. Les salariés de la société Besseau et Cie, sont avisés que :
- l'ensemble des relevés de créances salariales a été déposé au greffe du tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon,
- et qu'en cas de contestations et sous peine de forclusion, vous disposez d'un délai de deux mois pour saisir le Conseil des Prud'hommes.

SELARL PELLETIER & ASSOCIÉS
Mandataires judiciaires
52-56, rue Molière
85000 La Roche-sur-Yon.

Immobilier

La location justifie une indemnité d'expropriation

Pour être indemnisé de la perte de revenus locatifs en cas d'expropriation de locaux loués, il n'est pas nécessaire de prouver que le locataire utilise effectivement les lieux. Il suffit, a rappelé la Cour de cassation, que les locaux soient loués à la date de l'ordonnance qui prononce l'expropriation, cette ordonnance mettant d'ailleurs fin au bail. En cas d'expropriation, rappelle par ailleurs la Cour de cassation, le propriétaire a droit à une indemnité accessoire pour perte de revenus locatifs lorsque son bien est affecté à la location et que sa dépossession entraîne une perte de revenus locatifs. Cette indemnité compense la perte de revenus le temps qu'il faut pour procéder au rachat d'un bien de remplacement, concluent les juges. (Cass. Civ 3, 8.6.2023, Q 22-14.706).



ouest france

Société « Ouest-France », S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €.

Siège social : 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Tél. 02 99 32 60 00. www.ouest-france.fr
facebook.com/ouestfrance
Twitter : @OuestFrance

Rédaction de Paris : 91, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste : M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication : M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef : M. Philippe Boissonnat, Mme Laetitia Greffier, M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire : MM. François-Xavier Lefranc, Président, Fabrice Bazard, Directeur Général, Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Abonnez-vous au Pack famille
(journal + contenus numériques)

35€ /mois
au lieu de **45,50€**

abo.ouest-france.fr ou **02 99 32 66 66** (appel non surtaxé)

Membres du Conseil de Surveillance : MM. David Guiraud, Président, Mmes Christine Blanc-Patin, Valérie Cottereau, Elsa Da Costa Grangier, Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerie, MM. Philippe Besnard, Denis Boissard, Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou, Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA (Société d'investissements et de participations). SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de MM. David Guiraud, Président ; Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou, Gabriel Petitpoint, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerie, Anne-Marie Quéméner, Dominique Quinio, Marie-Trinité Touffret.

Déjà abonné ?
Gérez votre abonnement en appelant un conseiller du lundi au vendredi de 8 h à 18 h (en privilégiant le créneau 12h - 15h)

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale : Additi média, tél. 02 19 29 04 27. Site internet : additimedia.fr
Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride, 44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, avec un taux moyen de fibres recyclées de 90.42%. Eutrophisation : 0.010 kg/tonne.

Tirage du mercredi 22 mai 2024 : 466 987

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502